

## STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE DE GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE

Numéro du document	STR-3100-02-V01	
Préparée par	Ivan Luciano Avaca, conseiller à la recherche  Direction principale des études universitaires et de la recherche	
Instance consultée	Conseil de la recherche	
Recommandée par	Conseil de la recherche	
Adoptée par	Liza Frulla, directrice générale Direction générale	
Entrée en vigueur	6 octobre 2023	
Responsable de l'application	Directrice ou directeur de la formation universitaire et de la recherche	
Historique des mises à jour	Numéro	Date de mise à jour
	s.o.	s.o.

## Table des matières

1. PRÉAMBULE .....	4
2. OBJET .....	4
3. CHAMP D'APPLICATION.....	4
4. CADRE NORMATIF .....	5
5. DÉFINITIONS .....	5
6. VALEURS ET POSTULATS FONDAMENTAUX.....	6
6.1 La reconnaissance de l'importance des données de recherche .....	6
6.2 La formation et la sensibilisation .....	7
6.3 L'évolution des pratiques .....	7
7. COMPOSANTES DE LA STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE DE GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE.....	7
7.1 Sensibilisation et accompagnement .....	7
7.1.1 Personne conseillère à la recherche .....	7
7.1.2 Communication.....	8
7.2 Officialisation et uniformisation des pratiques.....	8
7.2.1 Officialisation des pratiques .....	8
7.2.2 Uniformisation des pratiques .....	9
7.3 Formation .....	9
7.3.1 Formation des équipes de recherche.....	9
7.3.2 Infrastructure de la gestion des données de recherche.....	9
7.3.3 Milieu de la recherche et communauté de pratique.....	10
7.4 Évaluation de la capacité et des pratiques institutionnelles .....	10
7.4.1 Évaluation de la capacité institutionnelle .....	10
7.4.2 Évaluation continue des pratiques .....	10
8. RESPONSABLE DE L'APPLICATION .....	11
9. ENTRÉE EN VIGUEUR .....	11
10. MISE À JOUR .....	11

11. SIGNATURE .....	11
ANNEXE 1 – PLAN DE MISE EN ŒUVRE .....	12
ANNEXE 2 – COMITÉ INSTITUTIONNEL SUR LA GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE (CI-GDR) .....	14
ANNEXE 3 – GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE (GT-GDR) .....	15

## 1. PRÉAMBULE

À titre d'établissement postsecondaire admissible à l'administration des subventions de recherche des trois organismes subventionnaires fédéraux<sup>1</sup>, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) se dote, conformément à la *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche*<sup>2</sup>, d'une stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche. Cette stratégie, élaborée proportionnellement au volume de la recherche et à la taille de notre institution, vise à créer un environnement dans lequel les données de recherche et leur gestion sont valorisées.

Nous préconisons une approche axée sur la sensibilisation, la valorisation et l'entraide. En ce sens, elle repose sur des actions concrètes et prend essentiellement une forme collaborative.

Le contenu de la présente stratégie a été fortement inspiré de la *Stratégie de gestion des données de recherche* du Cégep régional de Lanaudière. L'adaptation et la conception d'un gabarit ont été réalisées par le groupe de travail sur la gestion des données de recherche de la Fédération des cégeps. Une seconde adaptation a été réalisée par le groupe de travail sur la gestion des données de recherche (GT-GDR) de l'ITHQ.

Un comité institutionnel a été mis en place par la Direction principale des études universitaires et de la recherche (DPEUR) afin d'assurer la promotion et l'adoption de bonnes pratiques en matière de gestion des données de recherche (GDR) à l'ITHQ. Ce comité a été supporté par un groupe de travail sur la GDR (GT-GDR) constitué du conseiller à la recherche de la DPEUR, de la conseillère juridique du Secrétariat général et d'un représentant de la Direction de l'informatique et des technologies de l'information (DITI), de la Direction des affaires étudiantes (DAÉ) et du corps professoral. La réalisation de cette stratégie est le résultat principal de leurs activités.

## 2. OBJET

La présente stratégie vise à faire face aux défis relatifs à la gestion des données de recherche.

## 3. CHAMP D'APPLICATION

La stratégie s'adresse aux personnes qui mènent des activités de recherche ainsi qu'à toute personne impliquée dans les dossiers de recherche et dans la conduite responsable de la

---

<sup>1</sup> L'Institut de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)

<sup>2</sup> <https://science.gc.ca/site/science/fr/financement-interorganismes-recherche/politiques-lignes-directrices/gestion-donnees-recherche/politique-trois-organismes-gestion-donnees-recherche>

recherche au sein de l'ITHQ, incluant le GastronomiQc Lab et ExperiSens, le centre collégial de transfert de technologie (CCTT).

#### 4. CADRE NORMATIF

- *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche*

#### 5. DÉFINITIONS

Dans cette Stratégie, les termes suivants ont pour définition :

**Données** : Les données sont des faits, des mesures, des enregistrements ou des observations recueillies par des chercheuses, chercheurs et d'autres personnes, assortis d'une interprétation minimale de leur contexte. Les données peuvent être présentées sous n'importe quelle forme et sur des supports variés (texte, chiffres, symboles, illustrations, films, vidéos, enregistrements sonores, reproductions picturales, dessins, croquis ou autres représentations graphiques, manuels de procédures, formulaires, schémas, diagrammes, descriptions d'équipement, fichiers de données, algorithmes de traitement, logiciels, langages de programmation, codes et statistiques).

**Données de recherche** : Les données de recherche sont des données qui sont utilisées en tant que sources principales à l'appui d'une enquête technique ou scientifique, d'une recherche, de travaux d'érudition ou de pratiques créatives et qui sont utilisées comme éléments de preuve dans un processus de recherche ou qui sont communément acceptées au sein de la communauté de recherche comme nécessaires pour valider les conclusions et les résultats de recherche. Les données de recherche peuvent être des données expérimentales, des données d'observation, des données opérationnelles, des données de tierces parties, des données du secteur public, des données de surveillance, des données traitées ou des données réaffectées. La définition des données de recherche pertinentes est très souvent contextuelle et la détermination de ce qui compte comme tel devrait être guidée par les normes disciplinaires.

**Métadonnées** : Ce sont des renseignements complémentaires qui décrivent les caractéristiques des jeux de données et de leur contexte pour les personnes qui les réutiliseront. Les métadonnées permettent de s'assurer que les variables, concepts, méthodes statistiques sous-jacentes et les principaux aspects des données sont bien compris. Elles contribuent à une réutilisation plus cohérente et optimale des données tout au long du cycle de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion.

**Gestion des données de recherche (GDR)** : La gestion des données de recherche désigne les processus appliqués tout au long du cycle de vie d'un projet de recherche pour guider la collecte, la documentation, le stockage, le partage et la conservation des données de recherche. La gestion des données de recherche est essentielle tout au long du cycle de

vie des données – de la création, du traitement, de l'analyse de la conservation, du stockage et de l'accès, au partage et à la réutilisation (s'il y a lieu), après quoi, le cycle redémarre. La gestion des données devrait être exercée pendant toute la durée de vie des données, notamment la planification de l'enquête, la réalisation de la recherche, la sauvegarde des données au fur et à mesure qu'elles sont créées et utilisées, la diffusion des données et la conservation à long terme des données une fois l'enquête terminée.

**Plan de gestion des données de recherche :** Le plan de gestion des données de recherche (PGD) est un document préparé et tenu à jour par les responsables d'un projet afin de décrire les procédures de création, de collecte, de traitement, d'entreposage, de conservation, de partage, de réutilisation et d'élimination potentielle des données de recherche. Il précise la répartition des responsabilités entre les personnes impliquées dans le projet ainsi que les stratégies de gestion des données de recherche qui permettront de respecter les contraintes éthiques, juridiques, commerciales et de sécurité auxquelles les données sont assujetties. Il doit également préciser les stratégies déployées pour assurer la conformité de la gestion des données avec les normes juridiques et de sécurité en vigueur. Enfin, le PGD doit attester de la possibilité de partage ou non des données.

**Dépôts des données :** Les dépôts des données sont des outils conçus pour la conservation des données. Ils permettent l'entreposage des données sous plusieurs formats. Les dépôts des données de recherche doivent favoriser le repérage des données, leur réutilisation, l'interopérabilité entre les ensembles de données ainsi que les accès futurs à celles-ci. Les responsables de projets de recherche et leurs équipes peuvent déposer leurs jeux de données dans des dépôts de données thématiques par domaine, dans des dépôts spécifiques à certains éditeurs ou dans des dépôts multidisciplinaires comme le Dépôt fédéré de données de recherche (DFDR) ou Dataverse. Le dépôt des données se fait généralement au moment de la publication des résultats de la recherche. Afin d'assurer la bonne sauvegarde des données, les dépôts doivent assurer le stockage, la conservation et la curation sécuritaires des données de recherche. Enfin, lorsque la recherche implique des participantes et participants à la recherche, le dépôt de données, le partage et les accès devront respecter la nature et les limites des consentements qui ont été donnés.

## 6. VALEURS ET POSTULATS FONDAMENTAUX

Les actions de la présente stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche sont orientées par un ensemble de valeurs et de postulats fondamentaux.

### 6.1 La reconnaissance de l'importance des données de recherche

Les données de recherche constituent des éléments déterminants dans le processus de la démarche scientifique. Ces données permettent de faire progresser le savoir et de produire de nouvelles connaissances. Dans une perspective de transparence, de saine utilisation des fonds publics et de réutilisation des données, il importe que les données

puissent faire l'objet d'une gestion efficace et structurée.

## **6.2 La formation et la sensibilisation**

Comme établissement postsecondaire menant des activités de recherche, l'ITHQ tient à former le personnel, les équipes de recherche et la communauté étudiante à l'importance de la gestion adéquate des données de recherche de même qu'aux principes de conduite responsable s'y rattachant.

## **6.3 L'évolution des pratiques**

La progression des milieux scientifique, technologique et informatique, ainsi que l'évolution du cadre juridique, politique et social, engendrent de constantes modifications dans les pratiques relatives à la recherche et à la gestion des données de recherche. C'est pourquoi l'ITHQ souhaite adopter des principes et des procédures à jour et en adéquation avec l'évolution du milieu de la recherche et de la gestion des données de recherche.

# **7. COMPOSANTES DE LA STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE DE GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE**

La stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche de l'ITHQ comprend quatre principales composantes : la sensibilisation et l'accompagnement, l'officialisation et l'uniformisation des pratiques, la formation et l'évaluation continue des pratiques institutionnelles.

## **7.1 Sensibilisation et accompagnement**

L'ITHQ fait de la sensibilisation, de l'éducation et de l'accompagnement l'une des pierres angulaires de sa stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche. L'ITHQ est d'avis que la sensibilisation et l'éducation sont préférables à la coercition et qu'elles constituent une façon efficace d'intéresser la communauté de la recherche à l'importance de la gestion des données. Afin de sensibiliser et d'éduquer la communauté à cette importance, l'ITHQ mise non seulement sur les différentes directions appelées à collaborer à la gestion des données de recherche, mais également sur une diffusion efficace et efficiente de l'information sur sa stratégie.

### **7.1.1 Personne conseillère à la recherche**

Étant donné ses connaissances accrues en matière de recherche collégiale et universitaire, la personne conseillère à la recherche de l'ITHQ représente une ressource importante pour sensibiliser, éduquer et accompagner la communauté de recherche relativement à la gestion des données de recherche.

La personne conseillère à la recherche diffuse des informations à jour concernant les pratiques établies en cette matière. Elle peut également formuler des conseils techniques spécialisés, par exemple sur les dépôts institutionnels à utiliser, sur le format des données à privilégier ou sur la durée de leur conservation. Elle est impliquée dans l'accompagnement de la communauté de recherche et elle propose des activités de formation. Les dérogations à la présente stratégie qui sont constatées ou demandées sont évaluées par le Comité institutionnel sur la gestion des données de recherche. Lorsque, après délibérations, ce comité ne parvient pas à s'entendre sur l'autorisation ou le refus d'une demande de dérogation ou sur les mesures à prendre pour corriger une dérogation, la personne conseillère à la recherche est chargée de trancher le différend.

### 7.1.2 Communication

L'ITHQ dispose d'un canal de communication numérique spécifique à la recherche. Mis à jour sur une base ponctuelle, il est destiné à notre communauté de recherche. Il contient notamment des informations relatives au milieu de la recherche, aux opportunités de financement de même que des informations réglementaires. Ce canal de communication numérique et le courriel institutionnel sont utilisés pour rejoindre et sensibiliser la communauté de recherche en matière de gestion des données de recherche.

La présente stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche ainsi que les diverses politiques relatives à la recherche seront également publiées sur le site Web de l'ITHQ.

## 7.2 Officialisation et uniformisation des pratiques

Une stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche cohérente requiert que les pratiques en cette matière puissent être officialisées et uniformisées. Sur ce plan, notre stratégie repose sur des orientations précises.

### 7.2.1 Officialisation des pratiques

L'ITHQ s'est doté de politiques relatives à la recherche, dont une politique de la recherche et une politique sur l'intégrité et la conduite responsable en recherche. De plus, une politique sur la propriété intellectuelle en matière de recherche est en cours d'élaboration. Ces politiques, mises à jour régulièrement et s'arrimant à celles des trois organismes subventionnaires fédéraux, peuvent comporter plusieurs exigences en matière de gestion des données de recherche : durée de conservation, anonymisation, support de conservation, destruction des données, etc.

Dans cette perspective, nous misons sur une stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche qui consiste à faire connaître davantage, et en continu, ces politiques auprès de la communauté de recherche de l'ITHQ.



## 7.2.2 Uniformisation des pratiques

Afin de pouvoir assurer une saine gestion des données de recherche à l'ITHQ, il importe d'uniformiser les pratiques relatives aux plans de gestion des données et au dépôt des données sur une plateforme numérique. En ce sens, dès la mise en application de la présente stratégie, les équipes de recherche devront élaborer un plan de gestion des données de recherche en utilisant des modèles et des gabarits reconnus et devront joindre ce dernier à leur demande de subvention.

Ce plan de gestion de données considère la nature des données qui seront recueillies, conservées et stockées, et ce, en relation avec les questions de confidentialité et de propriété intellectuelle. À la fin du projet, les équipes de recherche devront déposer leurs données dans un dépôt de données de recherche déterminé par l'ITHQ. Lors de la réalisation de cette étape, elles devront contacter la bibliothèque de l'ITHQ pour établir les modalités de dépôt de ces données.

## 7.3 Formation

Pour demeurer à jour sur le plan des pratiques exemplaires et établies, il importe que le personnel impliqué dans la gestion des données de recherche puisse se former de manière continue. C'est pourquoi la stratégie de l'ITHQ repose sur des orientations spécifiques en matière de formation.

### 7.3.1 Formation des équipes de recherche

Les équipes de recherche sont au cœur de la gestion des données de recherche. Il est donc important qu'elles puissent recevoir des formations relatives à la gestion des données de recherche, et ce, nonobstant leur niveau d'expérience en recherche.

Cette approche est également valide pour les personnes étudiantes qui participent à des travaux de recherche. L'ITHQ entend ainsi offrir des activités de formation portant sur ce thème à l'ensemble de sa communauté de recherche. Ces activités peuvent être dispensées par différentes personnes ou regroupements, autant à l'interne qu'à l'externe, et être constituées de vidéos, de webinaires ou de conférences.

La personne conseillère à la recherche s'assure également de tenir la communauté à jour sur les pratiques établies et sur les nouvelles exigences en matière de gestion des données de recherche.

### 7.3.2 Infrastructure de la gestion des données de recherche

La personne conseillère à la recherche est une ressource clé pour effectuer un transfert d'informations et d'expertises. Par conséquent, elle se tient à jour en matière de gestion

des données de recherche par le biais des bibliothèques collégiales et universitaires ou par le biais de centres spécialisés, comme Portage ou le Centre de documentation collégial.

### 7.3.3 Milieu de la recherche et communauté de pratique

L'ITHQ participe activement aux formations dispensées par le milieu collégial et par le milieu universitaire. L'Association pour la recherche au collégial (ARC), la Fédération des cégeps et l'Association des administratrices et des administrateurs de recherche universitaire du Québec (ADARUQ) constituent des regroupements dont les travaux et réflexions en matière de gestion de données de recherche sont suivis de près. La collaboration peut prendre la forme de suivis de formations ou de partage d'outils entre établissements.

## 7.4 Évaluation de la capacité et des pratiques institutionnelles

Finalement, la stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche de l'ITHQ repose sur une évaluation continue de ses pratiques et sur un regard constant de ses capacités institutionnelles. C'est ce qui explique les orientations tout aussi spécifiques qui ont guidé l'ITHQ à cet égard.

### 7.4.1 Évaluation de la capacité institutionnelle

Comme il est mentionné dans la *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche*<sup>3</sup>, le contexte unique de l'ITHQ, sa taille, le volume d'activités ainsi que les ressources affectées à la recherche, doivent être reflétés dans sa stratégie institutionnelle de gestion des données. Dans cette perspective, via le comité institutionnel sur la gestion des données de recherche (CI-GDR), l'ITHQ veille à évaluer annuellement sa capacité institutionnelle à mettre en œuvre sa stratégie. Le cas échéant, des changements seront apportés pour bonifier ou modifier la stratégie institutionnelle de gestion des données pour pallier les problématiques.

### 7.4.2 Évaluation continue des pratiques

La personne conseillère à la recherche évalue de manière continue les pratiques en matière de gestion de données de recherche. Cette évaluation comprend non seulement la stratégie institutionnelle de gestion des données elle-même, mais aussi toute la chaîne logistique, de la réception du plan de gestion des données jusqu'au versement dans un dépôt numérique. L'objectif est de veiller à ce que le processus soit le plus efficace possible, tout en se conformant aux normes et pratiques en vigueur. Lorsqu'une dérogation aux normes de sécurité des données est constatée ou demandée, la personne conseillère à la recherche consultera le service juridique de l'ITHQ.

---

<sup>3</sup> <https://science.gc.ca/site/science/fr/financement-interorganismes-recherche/politiques-lignesdirectrices/gestion-donnees-recherche>

## 8. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

La personne assumant la Direction la formation universitaire et de la recherche est responsable de la saine gestion des données de recherche. Elle assure donc le suivi de la mise en œuvre de la stratégie recommandée à la Direction générale par le Conseil de la recherche et approuvée par le Comité de direction de l'ITHQ. Elle est également responsable d'assurer sa mise à jour.

Pour toute question ou commentaire sur la stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche de l'ITHQ, veuillez contacter la personne conseillère à la recherche : [recherche@ithq.qc.ca](mailto:recherche@ithq.qc.ca).

## 9. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente stratégie entre en vigueur dès son adoption par la personne assumant la Direction générale de l'ITHQ.

## 10. MISE À JOUR

La présente stratégie devra être révisée au terme de sa première année et, par la suite, mise à jour au moins une fois tous les trois ans.

## 11. SIGNATURE

Signée à Montréal, le 6 octobre 2023



---

Liza Frulla  
Directrice générale

## ANNEXE 1 – Plan de mise en œuvre

VOLET	ACTIONS	SESSION VISÉE
Sensibilisation et accompagnement	Séances d'informations sur les nouvelles exigences des organismes subventionnaires à l'intention de la communauté de recherche	En continu depuis l'hiver 2023
	Activation et gestion d'un canal de communication numérique spécifique à la recherche	En continu dès l'automne 2023
	Séances d'informations sur les bonnes pratiques de la GDR à l'intention de la communauté de recherche	En continu dès l'automne 2023
	Service d'aide et d'accompagnement en rédaction de plans de gestion des données de recherche.	En continu dès l'automne 2023
Formation	Participation de la personne conseillère à la recherche de l'ITHQ à des activités de formation sur la gestion des données de recherche et transfert des connaissances aux membres de la communauté de recherche	En continu depuis l'automne 2022
	Offre de formations à la communauté de recherche au sujet des politiques relatives à la recherche de l'ITHQ (politique de la recherche, propriété intellectuelle, intégrité et conduite responsable) ainsi que sur la gestion des données de recherche et sur les plans de gestion des données de recherche	En continu dès l'automne 2023
Officialisation et uniformisation des pratiques	Diffusion de la stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche ainsi que des politiques relatives à la recherche de l'ITHQ (politique de la recherche, propriété intellectuelle, intégrité et conduite responsable) à la communauté de recherche	En continu dès l'automne 2023
	Accompagnement des équipes de recherche dans le processus de dépôt des données de recherche	En continu dès l'automne 2023
Évaluation continue des	Suivi des pratiques et des normes en matière de gestion des données de recherche	En continu dès l'automne 2023

pratiques et des capacités institutionnelles	Évaluation du processus d'accompagnement en matière de gestion des données de recherche et modifications, le cas échéant	En continu dès l'automne 2024
	Évaluation globale des besoins en matière de gestion des données de recherche (ressources humaines, formations, outils, etc.)	En continu depuis l'hiver 2023

## ANNEXE 2 – Comité institutionnel sur la gestion des données de recherche (CI-GDR)

### Mandat

Sous la supervision de la Direction principale des études universitaires et de la recherche (DPEUR), le comité a comme mandat de mettre en place des mécanismes qui assureront une gestion responsable des données de la recherche dans le contexte global des sciences ouvertes, en accord avec les politiques et règlements imposés par les organismes subventionnaires. Entre autres, le comité se réunit pour évaluer les dérogations à la Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche qui ont été constatées ou demandées. Lorsque, après délibérations, le comité ne parvient pas à s'entendre sur l'autorisation ou le refus d'une demande de dérogation ou sur les mesures à prendre pour corriger une dérogation, la personne conseillère à la recherche est chargée de trancher le différend.

### Composition

Les membres du comité institutionnel proviennent des diverses directions impliquées dans la gestion des données et l'assistance à la communauté de recherche ainsi que de groupes d'intérêts de l'ITHQ. Il est composé des membres suivants :

- Personne directrice de la formation universitaire et de la recherche, ou une personne qui la représente
- Personne directrice des affaires étudiantes, ou une personne qui le représente
- Personne conseillère juridique, ou une personne qui la représente
- Personne directrice des technologies de l'information, ou une personne qui la représente
- Personne directrice d'ExperiSens, le CCTT de l'ITHQ, ou une personne qui la représente
- Personne co-directrice du GastronomiQc Lab, ou une personne qui la représente

### Membres actuels

- Directeur principal des études universitaires et de la recherche, Jasmin Tanguay
- Directrice des affaires étudiantes, par intérim, Carole Martel
- Conseillère juridique, Déwi Collin
- Directeur des technologies de l'information, Welly Augustin
- Directrice ExperiSens, par intérim, Julie Côté
- Professeure-chercheuse, Co-directrice GastronomiQc Lab, Véronique Perreault

## **ANNEXE 3 – Groupe de travail sur la gestion des données de recherche (GT-GDR)**

### **Mandat**

Sous la supervision de la personne conseillère à la recherche, le groupe a comme mandat d'élaborer une stratégie de gestion des données de la recherche, qui inclut notamment des objectifs, un plan d'action et un échéancier, en accord avec les politiques et règlements imposés par les organismes subventionnaires.

### **Composition**

Les membres du groupe de travail proviennent des diverses directions impliquées dans le soutien aux usagers et de groupes d'intérêts de l'ITHQ.

### **Membres actuels**

- Conseiller à la recherche, Ivan Luciano Avaca
- Responsable de la bibliothèque, Guylaine Simard
- Conseillère juridique, Déwi Collin
- Directeur des technologies de l'information, Welly Augustin
- Directrice ExperiSens, par intérim, Julie Côté
- Professeur-chercheur, Alain Girard